🤲Parmi les formules de demande de pardon.

1364 – ⏪ Abû Mûsâ Al-Ash’arî رضي الله عنه rapporte : « ***Le Prophète ﷺ invoquait en disant : Ô Allah, pardonne-moi mes fautes, mon ignorance, mes excès, et ce que Tu connais mieux que moi ! Ô Allah, pardonne-moi mon sérieux et ma plaisanterie, mes erreurs et mes actes intentionnels, et tout cela est en moi ! Allah, pardonne-moi mes péchés passés et futurs, secrets et publics, et ce que Tu connais mieux que moi ! Tu es Celui qui promeut et Celui qui retarde, et Tu es capable de toute chose.*** »⏩ [Sahîh] (1)

عَنِ ابْنِ أَبِي مُوسَى، عَنْ أَبِيهِ، عَنِ النَّبِيِّ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَنَّهُ كَانَ يَدْعُو بِهَذَا الدُّعَاءِ: «رَبِّ اغْفِرْ لِي خَطِيئَتِي وَجَهْلِي، وَإِسْرَافِي فِي أَمْرِي كُلِّهِ، وَمَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِّي، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي خَطَايَايَ، وَعَمْدِي وَجَهْلِي وَهَزْلِي، وَكُلُّ ذَلِكَ عِنْدِي، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي مَا قَدَّمْتُ وَمَا أَخَّرْتُ، وَمَا أَسْرَرْتُ وَمَا أَعْلَنْتُ، أَنْتَ المُقَدِّمُ وَأَنْتَ المُؤَخِّرُ، وَأَنْتَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ»

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- La demande de pardon (Al-Istighfâr) consiste à demander à Allah ﷻ protection contre le mal des péchés, tout en les couvrant. Quant à l’indulgence (Al-‘Afw), elle consiste en l’effacement des conséquences des péchés, et elle peut survenir après un châtiment subi par le pécheur, alors que le pardon, lui, n’est accompagné d’aucun châtiment. Ibn Rajab a dit : « La meilleure des demandes de pardon consiste à ce que le serviteur débute par louer et adresser des éloges à son Seigneur, puis reconnaître ses péchés, puis demander à Allah le pardon, comme cela apparaît dans le hadith de Shaddâd Ibn Aws « la meilleure demande de pardon ». »

2 – « mes fautes » (Al-Khatî’ah) désigne les péchés majeurs et mineurs commis volontairement.

3 – « mon ignorance » l’ignorance (Al-fahl) est le contraire de la science (Al-‘Ilm), et Ibn ‘Abbâs a dit : « Toute personne qui accomplit un acte mauvais est ignorante, car c’est en raison de son ignorance qu’elle l’a commis. »

4 – « mes excès » Al-Isrâf désigne le dépassement de la limite en toute chose, et ici cela désigne l’excès et la multiplication des péchés.

5 – « et ce que Tu connais mieux que moi » car Allah ﷻ a envoyé à Ses serviteurs des anges chargés d’inscrire leurs paroles et actes mauvais, et Allah ﷻ dit : { C’est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu’ils ont fait et les conséquences de leurs actes. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite } (2) ; { Le jour où Allah les ressuscitera tous et les informera de ce qu’ils faisaient. Allah aura écrit (tout cela) et eux auront oublié. Et Allah est

Témoin de toute chose } (3) ainsi le serviteur demande à son Seigneur le pardon des péchés qu’il connaît, et ceux qu’il a oublié mais qu’Allah ﷻ connaît, et qu’Il a dénombré et inscrit auprès de Lui.

6 – « Ô Allah, pardonne-moi mon sérieux et ma plaisanterie » ceci indique que l’homme peut être châtié pour ses plaisanteries de la même manière que pour ce qu’il fait lorsqu’il est sérieux, donc il faut se protéger de la plaisanterie, surtout les trop nombreuses plaisanteries qui font toujours tomber dans la faute. (4)

7 – « Ô Allah, pardonne-moi mes péchés passés et futurs » pour ce qui est des péchés passés, la demande de pardon est claire et connue. Concernant les péchés futurs, on a dit que cela signifiait qu’Allah préservait le serviteur de tomber dans le péché pour le restant de ses jours, ou encore qu’Il ne le châtierait pas pour les péchés dans lesquels il tomberait dans le futur, en lui accordant un repentir qui les effacera.

8 – « Tu es Celui qui promeut » c’est-à-dire qu’Allah ﷻ promeut qui II veut parmi Ses créatures qui se parent ainsi des attributs de perfection et réalisent, par la permission d’Allah, la réalité de la servitude.

9 – « Tu es Celui qui retarde » c’est-à-dire Celui qui repousse et retarde qui Il veut parmi Ses créatures, par l’abandon et l’éloignement vis-à-vis des degrés du bien.

10 – « Tu es capable de toute chose » c’est là une parole globale après des paroles spécifiques, afin qu’on ne puisse pas penser qu’elles désignaient des choses limitées et dénombrées.

📚 **Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ɛasqalânî avec les commentaire de cheikh ɛAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ɛUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés**

des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 474 à 476 volume 3 (Éditions Tawbah)] 📚

📚(1) Al-Bukhârî (6398) et Muslim (2719).

📚(2) Sourate Ya-Sin, v.12.

📚(3) Sourate Al-Mujâdalah, v.6.